

## FAQ

[section information générale](#)

[section emploi](#)

[section baignade libre](#)

[section installations](#)

## FAQ

### Foire aux questions | Activités aquatiques | Piscines extérieures

#### SECTION INFORMATION GÉNÉRALE

##### ***Est-ce que le maillot de bain est obligatoire ?***

Les vêtements de rue et les sous-vêtements ne sont pas acceptés. Un test de natation peut être exigé si le maillot est hors norme.

##### ***La nudité en présence d'enfants est-elle appropriée dans les vestiaires ?***

« Par respect pour tous les usagers, veuillez être **discret** lorsque vous changez de vêtements ou que vous vous douchez, particulièrement en présence d'**enfants**. »

L'action de se dévêtir doit s'effectuer dans un délai raisonnable, sans se déplacer dans le vestiaire et en évitant la surexposition des parties génitales. Pour le moment, le manque d'espaces de déshabillage contraint toutes nos clientèles à vivre une certaine promiscuité faisant en sorte qu'il est demandé à tous de faire un effort de **discrétion**.

#### SECTION EMPLOI

##### ***J'aimerais travailler à la division aquatique. Comment faire ?***

Si vous détenez déjà les brevets *Sauveteur national* et *Moniteur de sécurité aquatique*, faites parvenir votre curriculum vitae, une copie de vos preuves de qualification et vos disponibilités à l'adresse suivante : [resshum@brossard.ca](mailto:resshum@brossard.ca) en indiquant CANDIDATURE DIVISION AQUATIQUE. Nous conservons les dossiers de candidature durant six (6) mois.

Pour les aspirants sauveteurs-moniteurs : nous vous invitons à contacter Services Brossard afin de connaître le cheminement et les formations nécessaires à l'emploi.

#### SECTION BAIGNADE LIBRE

##### ***Dois-je accompagner mon enfant au bain ? Quel est le rôle du sauveteur ?***

L'accompagnement est la clé de la prévention. Lors des baignades libres, les accompagnateurs sont invités à rester à portée de main de leurs enfants. La division aquatique oblige les parents d'enfants âgés de **8 ans et moins** à participer aux activités avec eux. Les surveillants sont attentifs à ce qui se passe dans les bassins, mais ils ne peuvent être aussi efficaces que les parents qui exercent une surveillance de proximité. Un enfant qui n'est pas à portée de main est trop loin ! Le travail de prévention des parents permet aux surveillants d'être disponibles lors d'une situation majeure. La responsabilité est partagée, c'est un travail d'équipe.

##### ***Est-ce que peut accompagner mon enfant à mon vestiaire ?***

Les enfants de 9 ans et plus doivent utiliser le vestiaire correspondant à leur sexe. Les parents sont priés d'utiliser le vestiaire de leur sexe et peuvent être accompagnés de leurs enfants s'ils ont 8 ans ou moins.

##### ***Quelle est la différence entre les nages libres, les baignades libres et les baignades familiales ?***

###### **Baignade familiale**

Baignade libre pour toute la famille. **Aucun couloir de nage. Les tremplins de 1 mètre sont ouverts.** Sur demande, il est possible d'ouvrir le tremplin de 3 mètres ; celui de 5 mètres demeure fermé.

À noter : lorsque les tremplins sont ouverts, l'accès à la partie profonde est interdit.

Il est également possible, sur demande, d'installer des couloirs de nage.

Pour accéder à toute demande, les surveillants-sauveteurs doivent s'assurer au préalable du respect de certains paramètres.

Matériel disponible :

- Planches de natation (petites planches pour les enfants);
- Pull buoys;
- Ballons;
- Anneaux (objets qui calent);
- Matelas (selon les directives des surveillants-sauveteurs);
- Spaghettis mousse.

### **Baignade libre**

Toutes les clientèles sont acceptées. **Un couloir de nage** est disponible et **un tremplin de 1 mètre peut être ouvert**. Sur demande, il est possible d'installer des couloirs de nage supplémentaires. Pour accéder à votre demande, les surveillants-sauveteurs doivent s'assurer au préalable du respect de certains paramètres.

Matériel disponible :

- Planches de natation (petites pour les enfants);
- Pull buoys;
- Ballons;
- Anneaux (objets qui calent);
- Spaghettis mousse.

### **S'APPLIQUE À TOUTES LES BAINNADES**

Les sauveteurs en poste ont l'autorité pour faire respecter les règlements et pour s'assurer que la baignade est sécuritaire.

## **SECTION INSTALLATIONS**

### ***Est-ce que les piscines extérieures sont chauffées ? Quelle est la température de l'eau ?***

Les piscines extérieures de la Ville de Brossard sont chauffées naturellement par le soleil. Il n'y a pas de dispositif pour chauffer l'eau de baignade. La température de l'eau est donc variable d'une piscine à l'autre et d'une journée à l'autre.

### ***Comment puis-je consulter le registre de la qualité de l'eau ?***

La Ville de Brossard a mandaté la compagnie Sodem inc. pour l'entretien des piscines publiques extérieures. Vous devez donc adresser votre demande directement à Sodem par le biais des coordonnées affichées aux piscines extérieures ; un rendez-vous en piscine vous sera alors proposé afin de vous donner accès au registre.

### ***J'ai un commentaire à formuler relativement aux installations et à leur entretien. Comment le transmettre ?***

Tous les commentaires ou les suggestions doivent être adressés à Services Brossard au 450 923-6311 ou à [services@brossard.ca](mailto:services@brossard.ca).

**Pour toute question supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec Services Brossard au 450 923-6311 ou à [services@brossard.ca](mailto:services@brossard.ca).**